

7 décembre 2020

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 7 décembre 2020, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. La séance est tenue selon les directives de la santé publique et à huis-clos car nous sommes en zone rouge. L'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné tel que prévu. Un résumé est donc joint au procès-verbal tel que prévu dans ce cas. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures quarante (19h40).

186-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

187-20

Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que le procès-verbal du 2 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

188-20

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 5 au 30 novembre 2020.

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros : 500825 à 500830	totalisant	10 533.92 \$
Les paiements directs numéros : 1042 à 1057	totalisant	14 950 90 \$
Les chèques numéros : 15563 à 15607	totalisant	784 795.45 \$
Pour un grand total de :		810 280.27 \$

189-20

Approbation de signature entente avec MTMDET pour appel d'offre service professionnel réfection infrastructure rue Principale entre rue de L'Église et le 670, route Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la réfection future des infrastructures sur la rue Principale entre la rue de l'Église et le 670, route Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT l'entente soumise par le MTMDET;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier et le maire à signer une entente avec le MTMDET pour un appel d'offre pour service professionnel pour la réfection des infrastructures sur la rue Principale tel que présenté. Le conseil autorise l'appel d'offres au début de l'année 2021 à cette fin.

7 décembre 2020

- 190-20 **Autorisation réalisation entrée aqueduc et égout projet GNS selon l'article 25 de la LCM**
CONSIDÉRANT la construction de deux immeubles de huit (8) logements situés au 150 et 152, rue Principale;
CONSIDÉRANT la demande du promoteur de procéder au raccordement de ses immeubles;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de raccordement des immeubles au réseau d'aqueduc et d'égout pour le projet GNS selon l'article 25 de la LCM. Le tout sera défrayé tel que prévu à l'entente.
- 191-20 **Autorisation utilisation du fond COVID 2020 pour remboursement des dépenses supplémentaires et pour combler les pertes de revenus et garder le surplus comme surplus affecté pour l'année 2021 en relation avec la pandémie active et selon les directives gouvernementales**
CONSIDÉRANT que la pandémie actuelle a occasionné des pertes de revenus;
CONSIDÉRANT qu'elle a aussi causé des dépenses supplémentaires;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à utiliser le fond COVID 2020 pour rembourser les dépenses supplémentaires et pour combler les pertes de revenus ainsi qu'à garder le surplus comme surplus affecté pour l'année 2021.
- 192-20 **Adhésion au projet de collecte de matières organiques MRC Nouvelle-Beauce**
ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire ajouter la gestion des matières organiques (MO) à son Service de gestion des matières résiduelles (GMR) afin de réduire les gaz à effets de serres (GES) et diminuer la quantité de déchets enfouis;
ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC de Robert-Cliche ont réalisé conjointement une étude technico-économique sur la gestion des matières organiques, résolution numéro 14816-01-2019;
ATTENDU que l'analyse financière a démontré que la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) à Frampton, conçu et opéré par la MRC de La Nouvelle-Beauce, est le scénario le moins onéreux;
ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé le Service de gestion des matières résiduelles à rédiger et déposer sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) un devis d'appel d'offres professionnels pour l'implantation d'un système de tri robotisé avec plateforme de compostage au CRGD de La Nouvelle-Beauce situé à Frampton via la résolution numéro 15717-10-2020;
ATTENDU que le Service de gestion des matières résiduelles déposera, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les devis et avis d'intention lorsque la majorité des dix (10) conseils municipaux couverts par le PGMR de la MRC lui auront transmis leurs résolutions confirmant leur adhésion au projet;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine confirme son adhésion au projet de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la collecte des matières organiques en sac avec un système de tri robotisé au CRGD de La Nouvelle-Beauce pour retirer des déchets les sacs de matières organiques dans le bût de les valoriser sur place, par compostage.
Il est également résolu de transmettre une copie numérique de cette résolution à la MRC de La Nouvelle-Beauce et aux autres municipalités participantes.

7 décembre 2020

193-20

Autorisation renouvellement entente pour application Survi-Mobile

CONSIDÉRANT la fin prochaine de l'entente avec CAUCA pour l'application Survi-Mobile;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à renouveler l'entente avec CAUCA pour l'application Survi-Mobile pour une durée de trois (3) ans au coût de 155.22 \$ taxes incluses pour 15 pompiers. Effectif du 15-12-2020 au 14-12-2023.

194-20

Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention PPA-ES dossier 28826-1

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédiine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Laverdière, appuyée par Réjean Deblois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hénédiine approuve les dépenses d'un montant de 124 664 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

195-20

Avis de motion et dépôt règlement modifiant le CCU

Avis de motion est donné par Rabia Louchini, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le CCU.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

7 décembre 2020

201-20

Choix dates des séances de 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 seront les 11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 13 septembre, 4 octobre, 15 novembre et 6 décembre 2021. Les séances débutent à 19h30 et se déroulent à la salle du conseil située au 111, rue Principale.

Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi.

Que les dates des séances de travail du conseil (public non-admis) seront les 25 janvier, 22 février, 24 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 27 septembre, 8 novembre et 29 novembre 2021 à 19h30.

Questions reçues

- Plainte rue Bédard

- Demande Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus

- Projet Mathieu Dubreuil

202-20

Réponse la demande de Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus

CONSIDÉRANT la demande reçue

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus que les travaux sont non assujettis aux conditions du règlement de citation 397-17 article 3 car ils sont réalisés à des fins d'entretien (toiture remplacement bardeaux d'asphalte de même couleur) et de sécurité (exigence de l'assureur : garde-corps).

203-20

Autorisation visite et travaux Magnor

CONSIDÉRANT les bris à la station;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à demander les services de Magnor pour trouver le bris et réparer le filtre à baryum si nécessaire.

204-20

Autorisation dépôt demande programme d'aide sécurité routière (radar pédagogique)

CONSIDÉRANT les démarches réalisées dans le but d'acquérir un radar pédagogique;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière pour l'acquisition d'un radar pédagogique avec le programme d'aide financière du fond de la sécurité routière du MTMDET;

CONSIDÉRANT que de nouveaux montants d'aide financière peuvent être disponible sous peu;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à déposer la demande de subvention pour le projet radar pédagogique auprès du MTMDET au fond de sécurité routière dès que des sommes y seront disponibles.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine confirme son engagement financier à ce projet.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière.

7 décembre 2020

205-20

Demande de modification du cadre de travail de la direction générale

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'assurer la pérennité de ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT les tâches additionnelles occupées par le directeur-général secrétaire trésorier depuis 1986 soit comme inspecteur de bâtiment (171-87), comme préposé aux étangs d'épuration (164-88), comme préposé aux travaux publics et d'aqueduc (113-04) ainsi que pompier volontaire;

CONSIDÉRANT les obligations et normes gouvernementales toujours plus exigeantes en temps et en complexité;

CONSIDÉRANT l'enchâssement de la même demande énoncée dans la planification stratégique de 2016;

CONSIDÉRANT le contenu du rapport intitulé Optimisation de la structure organisationnelle présenté au Conseil municipal le 4 juillet 2019 par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC Nouvelle-Beauce d'assurer les services d'inspection municipale au coût de 22 000\$ annuellement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de favoriser une entente bipartite entre le conseil municipal et le directeur-général secrétaire trésorier;

Il est proposé par Michel Duval, appuyé par Danielle Roy, Clermont Maranda et Rabia Louchini sous division de Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière.

Que soit enchâssé dans sa description d'emploi toutes les tâches occupées par le directeur-général secrétaire trésorier depuis 1987 et ce, afin qu'il soit assuré du même salaire;

Que le conseil s'assure les services de spécialistes en ressources humaines si nécessaire pour que la démarche se fasse dans les règles en usage au Québec;

Qu'un plan de travail soit réalisé et présenté au conseil avant la fin de février 2021 et que débute par la suite le délestage de certaines tâches afin que le directeur-général secrétaire trésorier se consacre pleinement aux projets stratégiques de notre municipalité;

Que le maire et le directeur-général secrétaire trésorier s'assure de convenir des mesures nécessaires pour favoriser l'amélioration de notre environnement municipal et de sa pérennité.

206-20

Autorisation dépôt de commentaires pour le projet de modification SADR pour la piste cyclable

CONSIDÉRANT le projet déposé;

CONSIDÉRANT que le conseil veut déposer ses commentaires;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini

Monsieur Pascal Laverdière est sorti de la séance pour ce point

Que le conseil municipal autorise le maire à faire parvenir les commentaires du conseil sur le projet de modification du schéma d'aménagement révisé pour le projet piste cyclable sur le territoire de Sainte-Hénédiène.

207-20

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est neuf heures cinquante (9h50).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Michel Duval,
Maire



Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés